

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Séance du 17 janvier 2013

Membres élus présents ou représentés : M. Alfredo Gomez-Muller, Mme Cécile GUEIFFIER, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, , Mme Sandrine Dallet-Choisy, Mme Christine Fauvelle-Aymar, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, M. Maximilien Bullett, M. Mathieu Cluzel, Mlle Clotilde Fontaine représentée par Anaëlle Pineau, M. Tristan Levillain, Mlle Carol-Anne Loher-Jamot, M. Okana Rodrial Ngandzien, M. Julien Ouvrard, Mlle Mélanie Thongsith, M. Aurélien Vinay, Mme Hélène Bezard, Mme Carole Dervault, Mme Christelle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Mireille Motteau, Mme Marie-Anne Boissière, M. Jean-Marie Ginesta.

Membres à titre consultatif : Mme Bénédicte Delaunay, M. Arnaud Giacometti, Mme Christine Poirier, M. Bernard Buron, M. Alain Gueiffier, M Bruno Boissavit, Mme Carole Accolas, Mme Véronique Brechet, M. Sébastien Boyer, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Bénédicte Froment, Mme Joëlle Lardon, Mme Fadila Trouvé, Mme Danielle Mure, Mme Stéphanie Rolin, Mme Christine Maisonneuve, Mme Nicole Fanien.

Correspondants pédagogiques : M. Xavier Aparicio, M. Pascal Chareille, M. Alexis Chommeloux, M. Christophe Hourieux, Mme Bénédicte Montigny, M. Pierre Mouzet, Mme Concetta Pennuto, Mme Nathalie Poirot, Mme Claudine Tacquard

Personnes excusées : M. Hubert Hardy, M. Francis Bourreau, Mme Cécile Goi, Mme Martine Pelletier, Mme Béatrice Boillot, Mme Caroline Gonzalez, M. Benoit Wolf, M. Hervé Marchais, Mme Pascale Garcia.

1. Approbation du compte rendu du CEVU du 22 novembre 2012

Le compte rendu est soumis au vote, il recueille l'avis favorable du CEVU à l'unanimité.

2. Informations générales

Présentation du Panorama des outils Technologie de l'Information Communication (TIC), état des lieux et perspectives par Franck Estay, vice-président délégué aux TIC.

Les informations diffusées en séance figurent en pièce-jointe.

Lors de cette discussion, les membres du Conseil s'interrogent sur les évolutions proposées par la Région Centre pour l'équipement des Masters 1. Il est proposé de remplacer la dotation des masters 1 en ordinateurs portables au profit d'une tablette. Nadine Imbault propose que les personnes intéressées fassent remonter leurs propositions avant le copilotage consacré à cette question organisé par la Région fin janvier, réunion à laquelle Franck Estay participera.

Nadine Imbault présente la problématique des **Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE)**.

Les ESPE ne seront pas des IUFM bis notamment car leur cadre sera plus large. On dénumbrera un seul ESPE par académie. L'accréditation s'étendra pour la durée du contrat et elle emporte l'habilitation de l'établissement à délivrer les masters.

Les missions des ESPE seront très larges avec tout d'abord l'organisation de la formation initiale des étudiants et des stagiaires, mais aussi la formation continue. Ce sont d'ailleurs les ministres de l'Enseignement Supérieur et de l'Education Nationale qui arrêtent le cadre national des formations. Les ESPE seront également en charge de l'organisation des formations de préparation aux concours de recrutement. Ils pourront conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation. Ils participeront à la recherche élargie au delà de la

problématique des sciences de l'éducation. Les ESPE assureront le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes, formeront les enseignants à l'usage du numérique et participeront à des actions de coopération internationale.

Ces missions seront assurées avec les autres composantes de l'établissement et d'autres établissements d'enseignement, tels les services académiques et les établissements scolaires et en y associant des professionnels intervenant dans le milieu scolaire.

D'un point de vue organisationnel, les ESPE seront administrées par un conseil et dirigées par un directeur. Elles comprendront aussi un conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Le calendrier de travail est le suivant: les pré-projets de préfiguration de l'ESPE doivent être envoyés fin février pour des échanges avec la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) et envoi du dossier final le 12 mai. La mise en place des ESPE doit être aboutie pour la rentrée de septembre 2013.

La veille du CEVU, Nadine Imbault a participé à une réunion organisée par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) animée par Daniel Filâtre (conseiller de G.Fioraso) et Edouard Leroy (conseiller de V. Peillon). Ont été distribués différents documents de travail (cahier des charges de l'accréditation des ESPE, cadre national des formations, maquette du concours 2014).

Concernant le master, des informations ont également été données. La construction de la formation ne doit plus se faire à partir d'une mention disciplinaire avec des spécialités ou parcours métiers de l'enseignement mais on doit avoir une grande mention "métiers de l'enseignement; de l'éducation et de la formation". En revanche, les questions relatives aux moyens sont restées sans réponses. Les universités ont rappelé aux ministères que ce type de formations était onéreux.

Pour ce qui concerne l'Académie d'Orléans-Tours, deux possibilités s'offrent à nous, soit l'ESPE est rattachée comme l'IUFM actuellement, à l'Université d'Orléans, soit elle est rattachée au PRES.

Comité de suivi licence : lisibilité des intitulés de licence

Actuellement on dénombre sur 1403 habilitations, 322 intitulés de mentions différents, et seuls 44 intitulés sont utilisés par au moins 5 établissements.

Le comité s'est penché sur la problématique des intitulés de licence et va établir des propositions qui seront soumises aux universités.

Rapport Le Déaut remis le 14 janvier à JM Ayrault « refonder l'université, dynamiser la recherche »

Ce rapport figure en marge des travaux des assises, même s'il reprend de nombreuses propositions figurant dans le rapport. Ce rapport propose également de nouvelles idées et développe des points restés en suspens. Ne sont présentés ci-dessous que quelques points directement liés aux formations et vie de l'étudiant.

Il reprend la méthode d'accréditation retenue pour les ESPE. Cette accréditation serait accordée a priori et de façon périodique, par grand secteur de formation et par niveau de diplôme. Les universités auraient toute latitude pour adapter régulièrement le contenu des formations dans un cadrage général fixé au niveau national. L'évaluation s'effectuerait a posteriori.

Pour les IUT et les STS, le projet va plus loin que les propositions des assises. Il s'agirait de réserver dans la loi un quota de places en STS et IUT aux bacheliers technologiques et professionnels.

Le rapport s'intéresse également à la pluridisciplinarité en licence.

La réforme doit gommer les frontières entre les différentes disciplines d'un même grand secteur, l'orientation ne s'effectuant qu'en deuxième année de licence.

En matière de pratiques pédagogiques, le rapport stipule la suppression des CM en L1, et une augmentation du monitorat pour mieux encadrer les étudiants de premier cycle, le développement du numérique.

Le rapport s'intéresse également aux études de santé, en préconisant la suppression du concours PACES, au profit de la mise en place d'une spécialisation progressive dans le cadre d'une licence par grand domaine. Le concours se situerait en fin de 3^{ème} année. Le rapport propose également de rassembler toutes les formations sanitaires et sociales dans les universités dans le cadre du LMD.

En terme d'organisation administrative, afin de favoriser un meilleur accès à l'enseignement supérieur « Bac -3/+3 », il faut développer les liens entre les ministères (le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et donc créer un grand ministère, mais également rapprocher les enseignants du secondaire et du supérieur avec davantage de coordination entre les 2 niveaux.

Concernant les *Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles*, il est proposé de développer les partenariats avec les universités, de développer les liens avec les laboratoires de recherche, d'augmenter le nombre d'admis par d'autres voies que les CPGE.

Il faudrait aussi améliorer la lisibilité des parcours et des formations, l'orientation (anciens étudiants et professeurs, mieux former les conseillers d'orientation, une orientation personnalisée), la formation continue (développer la Validation d'Acquis par l'Expérience, créer un compte individuel de formation), alternance et apprentissage (clarifier les devoirs de chacun, collecter la Taxe d'Apprentissage).

La vie étudiante est également traitée par ce rapport, notamment pour les aides sociales et les conditions de vie. L'idée de créer une allocation d'études est reprise, afin d'aboutir notamment à un système sans effet de seuil. En matière de Sports et Santé, il s'agit de faire de la médecine universitaire une « médecine générale universitaire ». Il faut également garantir la pérennité financière des services universitaires de sport.

Réorientations en PACES

Suite aux résultats du concours, 130 étudiants concernés par la réorientation ont demandé à participer aux ateliers. La réunion d'information mise en place en novembre a permis de faciliter les choses pour les étudiants concernés.

Calendrier Universitaire

Le calendrier de l'année prochaine sera adopté lors du CEVU de mars pour les grandes dates (rentrée, vacances, UEO...). Le calendrier sera affiné dans un second temps.

Groupe de Travail sur les rythmes universitaires

Bénédicte Delaunay rappelle qu'un groupe de travail avait été décidé lors d'un précédent CEVU sur cette thématique. Le Conseil du Bureau de la Vie de l'Etudiant a consacré une séance aux rythmes universitaires et a établi un rapport qui servira pour la discussion du groupe de travail. Bénédicte Delaunay propose la liste des élus du conseil et des personnes qualifiées qui participeront à ce groupe.

3. Les Personnels

✚ Redéploiement d'un emploi de personnel enseignant

M Giraud demande à être rattaché à l'Ecole Polytechnique Universitaire (EPU) et non plus à l'UFR des Sciences et Techniques. M Giraud assure la responsabilité d'une spécialité de master nouvellement rattachée à l'EPU.

A l'unanimité, le CEVU refuse de se prononcer sur cette proposition en raison de l'absence de décision préalable prise par l'UFR de Sciences et Techniques car celui-ci n'a pas pu se réunir avant la date du CEVU.

✚ Transformation d'un poste de MCF en 27^{ème} section à l'EPU pour un poste en chaire Mixte avec le CNRS.

Le poste est déjà destiné à l'EPU, mais il prend la forme d'une chaire mixte avec le CNRS (qui la financera intégralement). L'enseignant-chercheur sera déchargé de service à la hauteur des deux tiers par le CNRS pour 5 ans, et percevra une Prime d'Excellence Scientifique de droit. Le recrutement s'effectuera par un comité de sélection mixte.

L'avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

4. Pédagogie

UFR Arts et Sciences Humaines

✚ Licence de musicologie

Le projet était en réflexion depuis un certain temps mais n'avait pu aboutir à temps pour le calendrier d'adoption des maquettes notamment en raison de la nécessité de s'accorder avec les partenaires extérieurs. Il s'agit d'un rapprochement avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), mais aussi avec la structure Jazz à Tours, et dans le prolongement des options proposées au Lycée Paul-Louis Courier.

Le projet présente trois parcours avec un fort tronc commun et des parcours spécialisés et préprofessionnels : Musiciens interprètes, musique et musicologie (reprenant le parcours actuel), Jazz et musiques actuelles. Le parcours avec le CRR permet une mutualisation des deux formations et l'obtention en parallèle de la licence et le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM). Le parcours 2 est davantage orienté « métiers de l'enseignement ». Le parcours 3 prépare au

Musicien Interprète de Musiques Actuelles, diplôme professionnel permettant ensuite de passer un DEM. Il y aura des possibilités de passerelles entre les parcours en cours de licence.

Les moyens seront mutualisés avec le CRR et la maquette ne présentera pas de surcoût. Tours sera la seule ville de la France ayant une « cité » de la musique et pourra afficher la spécificité d'une formation de l'élémentaire jusqu'au doctorat sur le même site.

Nadine Imbault soumet le projet au vote du CEVU dans son principe. Le conseil d'UFR s'étant tenu le matin du CEVU, le dossier dans ses détails ne peut être soumis au vote. Le département de Musique et Musicologie avait cependant besoin de l'aval du conseil pour assurer la promotion de cette nouvelle formation, notamment lors des Journées Portes Ouvertes ou du Forum de l'orientation de la Région Centre.

Les membres du CEVU adoptent à l'unanimité le projet.

UFR Médecine

✚ **Capacité d'allergologie, renouvellement pour 2013/2014**

L'ouverture de cette capacité en 1989 a été renouvelée régulièrement. Elle fonctionne bien.

Les enseignements sont répartis en 7 modules sur les deux années.

L'avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

UFR Sciences pharmaceutiques

✚ **Certificat universitaire Post-PACES, semestre de réorientation**

Il existait déjà l'année dernière et il a été revu en fonction d'un bilan au terme d'une première année. Les objectifs ont été repensés également afin de permettre une réorientation diversifiée vers les Licences, DUT, BTS dans les domaines des Sciences de la vie et de la santé, les Formations paramédicales, un retour en PACES après une L1 en obtenant 30 de ces 90 crédits nécessaires. Il s'agit de proposer aux étudiants de revoir ou approfondir les notions fondamentales pour poursuivre un cursus dans l'Enseignement Supérieur ou paramédical et en ajoutant désormais un module d'orientation et de projet professionnel.

Pour 2012/2013, les effectifs seront limités à 30 étudiants et le seuil d'ouverture est fixé à 15 étudiants.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité du CEVU.

✚ **Formation cadre de santé**

Cette formation relève d'un appel d'offre monté en Formation Continue par le SUFCO et des responsables pédagogiques de master, auquel l'établissement a répondu pour le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours. Cette formation réunit les M1 des masters Promotion et Gestion de la Santé et Sciences de l'Education et la Formation. Elle est donc très complète avec un fort volume horaire (720h), toutes les Unités d'Enseignement (UE) des deux masters étant étudiées. Le stage et la Langue Vivante, les enseignements Recherche sont mutualisés. A l'issue de cette première année, s'ils satisfont aux conditions d'évaluations, les stagiaires sont titulaires des deux masters et peuvent ensuite poursuivre en master 2 (5 parcours).

L'avis du CEVU est favorable à l'unanimité.

5. Vie de l'Etudiant

SEVE

✚ **Compte rendu de la commission aide à l'inscription du 29 novembre 2012**

Lors de cette commission 68 dossiers ont été examinés. 42 dossiers ont reçu un avis favorable. 25 dossiers n'ont pas été retenus (16 ne répondant pas aux critères du cursus, 4 aux critères sociaux et 5 étant incomplets). 5 dossiers n'ont pas été présentés en commission (3 sont arrivés hors délais, 2 dossiers de demande de FNAU annuel).

Le total des aides allouées est de 10 040 euros.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

✚ **Modification statutaire de la commission projets du FSDIE : introduction de suppléants**

Cette disposition permettra de garantir la participation des représentants des associations sans avoir à réorganiser d'élections partielles en cours de mandat.

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité des élus du conseil.

✚ **Information sur les nouvelles conditions d'attribution des subventions FSDIE aux projets étudiants**

Les associations représentées aux Conseils Centraux se verront doter d'une subvention de fonctionnement afin d'aider les étudiants élus à assurer leur rôle et leur mission d'élu. Le montant alloué sera proportionnel au nombre d'élus par listes.

6. Conventions

- ✦ **Convention de coopération avec l'Université de Nouakchott - Mauritanie** (UFR Arts et Sciences Humaines et Sociales, UFR Sciences et Techniques/laboratoire CITERES et la Maison des Sciences de l'homme du Val de Loire).

Cette demande de renouvellement a pour objet de développer des relations dans le domaine de la formation et de la recherche à propos du projet BIBLIMOS entre le laboratoire CITERES, le laboratoire informatique (EA6300) et la Maison des Sciences de l'Homme pour l'Université François-Rabelais de Tours et le laboratoire LELRHI, le département d'histoire, le département de langues nationales et de linguistique (fac de lettres et Sciences humaines) et le département d'informatique pour la faculté des Sciences de l'Université de Nouakchott.

Deux étudiants de la licence mauritanienne sélectionnés conjointement par les deux établissements pourront bénéficier d'une bourse du gouvernement mauritanien si le cursus choisi est en relation avec le projet BIBLIMOS.

- ✦ **Convention d'échange d'étudiants avec l'Université de Flinders - Australie** (UFR Lettres et Langues)

La collaboration concernera, dans un premier temps, les Facultés de Lettres et Sciences Humaines pour ce qui est de Flinders et l'ensemble des composantes de l'Université François-Rabelais (à l'exception des Facultés de Médecine et de Pharmacie, des Instituts de Technologie et les programmes spéciaux en anglais proposés par Polytech Tours et la Faculté de Droit, Economie et Sciences Sociales).

Le nombre d'étudiants acceptés pour participer chaque année aux programmes peut aller jusqu'à quatre étudiants pour chacune des universités.

- ✦ **Convention d'échange d'étudiants avec Asia University - Taiwan** (UFR Lettres et Langues)

La collaboration concernera l'ensemble des facultés d'Asia University et l'ensemble des composantes de l'UFRT (à l'exception des Facultés de Médecine)

Le nombre d'étudiants concernés par l'échange peut aller jusqu'à 5. Le CEVU demande que la rédaction concernant le logement étudiant soit précisée afin de lever tout risque d'ambiguïté.

- ✦ **Convention d'échange d'étudiants avec l'Université Nationale de Colombie à Bogota** (UFR Lettres et Langues).

Le conseil d'UFR du 10 janvier 2013 a adopté cette convention. La collaboration concernera la Faculté des Sciences Humaines pour ce qui est de l'Universidad Nacional de Colombia, et l'UFR de Lettres et Langues pour ce qui concerne l'Université François-Rabelais de Tours. D'autres champs de coopération pourront se développer ultérieurement.

Le nombre d'étudiants acceptés pour participer chaque année aux programmes peut aller jusqu'à 2 étudiants pour chacune des universités.

- ✦ **Renouvellement de l'avenant du protocole d'échange avec l'Université Laval - Québec, Canada** (UFR Sciences et Techniques)

Cette convention est en renouvellement, l'Université de Laval ayant été très satisfaite des étudiants envoyés les années précédentes.

Toutes les conventions sont adoptées à l'unanimité des membres du CEVU.

7. Questions diverses

- ✦ **Evaluation des enseignements**

Alfredo Gomez-Muller informe le conseil d'un avis pris par le Conseil de l'UFR Lettres et Langues relatif au cahier des charges des conseils de perfectionnement.

- ✦ **Bénédicte Montigny souligne la difficulté de mettre en place un « soutien » aux étudiants confrontés à des situations particulièrement difficiles et qui nécessiteraient une prise en charge notamment par le Service Universitaires de Médecine de Prévention et de Promotion de la Santé.** Bénédicte Delaunay propose d'aborder ce point lors d'une prochaine rencontre avec le SUMPPS afin de prendre en considération ce problème.